

-République Française-

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

2025061209

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 12 juin 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 juin 2025

Etaient présents : Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FERREIRA, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, Mme MARTIN, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : M. MONIER (à M. LITAUDON), M. JOLY (à M. MERCIER), Mme FAURE (à Mme PERICHON), Mme DIAT (à Mme PARRET), Mme IMBERT (à M. PISSOCHET), Mme DAVAUD (à Mme MARTIN),

Secrétaire de séance : M. RENON

Objet : Créances irrécouvrables Budget Assainissement

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

CONSIDERANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

CONSIDERANT que la DGFIP nous a transmis la liste des créances éteintes, effacées par jugement sur proposition de la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France ; que ces jugements ayant force exécutoire, ils ne peuvent donner lieu à contestation ;

CONSIDERANT qu'il convient d'inscrire ces créances irrécouvrables au budget, en dépenses.

CONSIDERANT que contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable ; qu'en l'espèce, la somme totale des créances éteintes pour le budget Assainissement est de 674,36 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Déclare les dépenses, dont la liste figure en annexe, en créances irrécouvrables pour un montant total de 674,36 €,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 24/06/2025

ID : 003-210302980-20250612-DEL20250612091-DE



Dit que les crédits sont inscrits au budget assainissement.

